

INSTRUCTIONS DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE DE L'APEC

[traduction non-officielle]

Cebu (Philippines), le 13 octobre 2015

Nous chargeons le Groupe de travail sur l'énergie (GTE), ainsi que le Centre de recherche sur l'énergie de l'Asie-Pacifique (APERC), le Centre de l'APEC pour l'énergie durable (APSEC), le Groupe d'experts de l'APEC sur l'énergie fossile propre (EGCFE), le Groupe d'experts sur les données et les analyses concernant l'énergie (EGEDA), le Groupe d'experts sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie (EGEE&C), le Groupe d'experts sur les énergies nouvelles et renouvelables (EGNRET) et le Groupe de travail sur la ville modèle sobre en carbone (LCMT-TF), de promouvoir et de réaliser en concertation des initiatives susceptibles de favoriser la résilience énergétique des pays membres de l'APEC, et de rendre compte des progrès accomplis à la prochaine réunion des ministres de l'énergie.

Nous chargeons en outre le GTE de mettre sur pied un groupe de travail sur la résilience énergétique qui verra à donner suite aux présentes instructions.

Assurer la résilience des infrastructures énergétiques aux catastrophes

1. Nous chargeons le GTE d'envisager la réalisation d'un examen de la vulnérabilité des infrastructures énergétiques de la région de l'Asie-Pacifique aux catastrophes naturelles et anthropiques, en coordination avec le Groupe de travail sur la préparation (EPWG) et autres forums de l'APEC et organismes internationaux. Cet examen devra notamment comprendre des cartes des risques géologiques à l'échelle régionale indiquant les secteurs hautement vulnérables et présenter une appréciation des pratiques exemplaires qui éclaireront les décisions de politiques et de programmes visant la forme et l'emplacement d'éventuelles chaînes, interconnexions et installations d'approvisionnement. On établira également ce qu'il en coûterait pour moderniser et adapter les infrastructures énergétiques et leurs installations connexes. Ceci aidera à assurer une production fiable et soutenue, ainsi que la conversion et la fourniture de produits et de services énergétiques capables d'atténuer les menaces à la sécurité énergétique de la région.
2. Nous chargeons le GTE, avec le concours du centre APERC et la coopération d'autres organismes internationaux et régionaux de rédiger un document de pratiques exemplaires en vue de relever la qualité des infrastructures électriques dans la région.
3. Nous chargeons le GTE ainsi que ses groupes d'experts et centres pertinents d'entreprendre des programmes de recherche-développement touchant la résilience du secteur énergétique aux catastrophes et aux impacts des changements climatiques afin de guider les économies membres de l'APEC vers la promotion de politiques et de mécanismes institutionnels adéquats, y compris les systèmes de surveillance et d'évaluation voulus. Nous encourageons le GTE, avec le concours du centre APERC et d'autres organismes tels que l'Agence internationale de l'énergie (AIE), à renforcer les mécanismes d'intervention d'urgence dans les secteurs pétrolier et gazier de la région dans le cadre de l'Initiative de sécurité pétrolière et gazière de l'APEC (OGSI). Nous chargeons le GTE de travailler avec les économies membres à améliorer leurs capacités d'intervention d'urgence à ce chapitre, notamment par le renforcement des systèmes d'intervention que requièrent leurs circonstances propres, et à procéder de leur propre initiative à des exercices de sécurité.
4. Nous engageons le GTE à donner son concours aux économies membres pour évaluer leurs bouquets énergétiques, pour assurer la redondance des systèmes et pour atténuer les effets des ruptures d'approvisionnement d'énergie dues aux catastrophes naturelles et anthropiques. pour considérer l'emploi et l'applicabilité de systèmes de production décentralisée et de miniréseaux, incluant l'intégration des énergies renouvelables et l'accroissement de l'efficacité énergétique, avec systèmes de production d'énergie portatifs ou mobiles et systèmes de stockage d'énergie comme moyens d'intervention adaptatifs visant à atténuer les effets d'une catastrophe, et à mettre en commun leurs progrès technologiques, innovations et pratiques exemplaires en matière d'infrastructures. Le tout devrait pousser plus avant la préparation et les mécanismes d'intervention face aux conditions météorologiques et climatiques qui menacent l'intégrité des infrastructures énergétiques existantes.
5. Nous prenons note de l'initiative dite des Philippines qui verra la tenue d'ici le début de 2016 d'un atelier de deux jours consacré à l'accroissement de la résilience des infrastructures énergétiques dans les zones hors-réseau de la région. Un résultat majeur de cet atelier sera la publication de pratiques exemplaires qui seront présentées à la prochaine réunion des ministres de l'énergie. Nous encourageons donc les économies membres à constamment

mettre à jour et à adopter ces pratiques exemplaires à la lumière de leurs conditions économiques et environnementales respectives, et à mettre leurs expériences en commun.

Faire progresser les technologies énergétiques de pointe

6. Nous encourageons les économies membres à contribuer à un développement des ressources humaines égalitaire et équitable pour les deux sexes. Ceci fait partie de notre action à l'appui du Partenariat stratégique sur la femme et l'économie découlant de la déclaration de Beijing de 2014 au sujet de l'intégration d'une approche sexospécifique dans l'amélioration des moyens d'éducation, de formation et de création d'emploi et des capacités analytiques et techniques, pour la mise en place durable d'un cadre de professionnels indigène dans le secteur de l'énergie. Ces efforts viennent également appuyer les engagements généraux pris par les leaders de l'APEC en vue de faire progresser la participation des femmes dans l'économie et d'intégrer les questions sexospécifiques dans tous les forums de l'APEC.
7. Nous chargeons le GTE, par l'entremise du groupe de travail EGEE&C agissant en collaboration avec les organismes pertinents, d'entreprendre une analyse des technologies à haut rendement énergétique disponibles. Ce travail aidera les économies membres dans leurs efforts pour adopter les technologies les plus rentables, selon leurs circonstances propres, dans leurs secteurs énergivores. Les études fondées sur des données probantes sont utiles dans la formulation de politiques qui facilitent l'adoption de technologies énergétiques de pointe. Nous chargeons le GTE, aidé du centre APERC, à mener à bien sa recherche sur l'énergie et la compétitivité économique d'ici la fin de l'année prochaine. Nous chargeons le groupe de travail LCMT-TF de passer à la prochaine étape du projet de ville modèle sobre en carbone afin de favoriser l'apparition de villes sobres en carbone dans la région. En outre, nous encourageons les économies membres à pratiquer une mise en commun soutenue des meilleures pratiques liées aux projets économiseurs d'énergie dans le cadre de la Plateforme de mutualisation des savoirs de l'Initiative des collectivités écoénergétiques (ESCI-KSP).
8. Nous encourageons les économies membres à se donner des normes minimales de rendement énergétique dans les codes du bâtiment, les appareils consommateurs d'énergie, le matériel industriel et les compteurs intelligents. Nous chargeons le GTE de se pencher sur les progrès réalisés dans l'harmonisation des normes et des réglementations énergétiques, et sur les obstacles au commerce, au financement et à la promotion de la mobilité transfrontalière des biens et des services. Nous chargeons en outre le GTE d'étudier les chances que des centres d'essai de la région puissent être conjointement exploités.
9. Aux fins de la réalisation du programme d'action issu de la conférence de 2011 des ministres des transports et de l'énergie de l'APEC, nous chargeons le GTE de travailler avec le Groupe de travail sur les transports (TPTWG) sur le dossier des pratiques exemplaires en vue de renforcer les normes de qualité pour les carburants et les normes d'économies d'énergie pour les véhicules dans la région de l'APEC, en étudiant la possibilité de les rendre comparables à ce qui se fait ailleurs dans le monde. De plus, nous chargeons le GTE de procéder à des études approfondies sur un accroissement de la part des technologies des carburants de remplacement et des véhicules à propulsion électrique dans les transports publics, et l'impact d'un tel accroissement sur les clientèles.

Promouvoir une approche communautaire vers l'emploi d'énergie propre dans les zones pauvres en énergie

10. Nous chargeons le GTE de travailler de concert avec le centre APSEC et avec l'aide du groupe de travail LCMT-TF à la mise en œuvre de l'initiative de coopération approuvée par les leaders de l'APEC en 2014 en vue de la constitution d'un partenariat sur l'urbanisation dans l'Asie-Pacifique. La reconstitution du stock immobilier est un élément intégrant de l'écocité et constitue une plateforme efficace de démonstration et d'application des technologies de pointe. À cet égard, nous encourageons les économies membres à se pencher sur les stratégies d'encouragement au bâtiment écologique, y compris les constructions à énergie nulle. Ceci permettra d'incorporer dans la construction résidentielle, commerciale et même industrielle les nouvelles techniques, y compris les notions et les principes centrés sur l'efficacité énergétique, dans les zones économiques émergentes et les cités de deuxième niveau.
11. Compte tenu que la plupart des régions pauvres en énergie offrent un potentiel touristique, nous chargeons le GTE de travailler avec le Groupe de travail sur le tourisme de l'APEC à l'élaboration d'un cadre énergétique pour le développement de l'écotourisme.

Améliorer les échanges commerciaux et les investissements en matière d'énergie au sein de l'APEC

12. Nous encourageons les économies membres à reconnaître l'importance de la planification et de l'aménagement des infrastructures énergétiques et à s'échanger de l'information et des idées, y compris en ce qui concerne les possibilités d'interconnexion des réseaux énergétiques régionaux. Ceci permettra de progresser vers notre objectif de mise en place de marchés ouverts et transparents pour le commerce et les investissements énergétiques entre les économies membres. À cet égard, nous réitérons le besoin que le GTE poursuive sa collaboration avec le Comité du commerce et des investissements (CTI) de l'APEC en vue notamment d'améliorer la qualité des investissements et des activités d'aménagement touchant les infrastructures.
13. Nous chargeons le GTE de procéder à des activités de développement des capacités afin de faciliter la réforme du subventionnement des combustibles fossiles dans les économies intéressées, y compris en procédant à de nouveaux examens entre pairs et à la communication des pratiques exemplaires, afin d'éliminer la consommation excessive et de rediriger l'investissement vers les énergies moins polluantes et autres mesures visant à assurer une croissance durable dans la région.
14. Nous chargeons le GTE d'étudier le rôle joué par les politiques et les activités touchant les énergies renouvelables dans l'évolution des marchés énergétiques, y compris en ce qui concerne l'objectif auquel l'APEC aspire, soit de doubler la part des énergies renouvelables, notamment l'électricité, d'ici 2030, par rapport au niveau de 2010.
15. Nous encourageons les économies membres à recourir aux partenariats entre le public et le privé pour renforcer l'aménagement et l'interconnexion des infrastructures telles que les oléoducs et les gazoducs, les réseaux de transport et d'interconnexion d'électricité, les installations de gaz naturel liquéfié (GNL), les réseaux intelligents et les systèmes de production décentralisée afin de stimuler le commerce et l'investissement entre les économies membres. Nous chargeons en outre le GTE de travailler avec le Conseil consultatif de l'entreprise (ABAC) et le Groupe de travail sur la petite et moyenne entreprise et la microentreprise (SME) à l'élaboration d'une approche pluriannuelle qui sera indispensable pour stimuler les investissements énergétiques en fonction des intérêts communs et des avantages réciproques.
16. Afin de tirer profit du potentiel offert par le GNL et de tenir compte de l'évolution de l'offre et de la demande d'énergie, nous chargeons le GTE de favoriser les discussions au sujet de l'établissement d'un système commercial adéquat, transparent et souple pour le GNL dans le cadre de l'Initiative de l'APEC pour la facilitation du commerce régional du GNL, de rechercher conjointement les intérêts communs des fournisseurs et des consommateurs de GNL de la région, et d'assurer la sécurité énergétique régionale.
17. Au vu de la préoccupation mondiale croissante que suscitent à l'usage les liens entre énergie, eau et sécurité, nous chargeons le GTE d'entreprendre des études en profondeur sur les défis de la filière énergie-eau et sur les moyens de diminuer les vulnérabilités, notamment en réduisant les activités qui imposent des contraintes hydriques et en recherchant le fragile équilibre entre le maintien de la croissance économique et l'utilisation optimale de l'énergie et des ressources hydriques.
18. Afin de satisfaire au besoin croissant d'investir dans l'économie verte, nous chargeons le GTE de mettre en œuvre l'Initiative de financement de l'énergie verte de l'APEC pour assurer la viabilité financière des moyens de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans la région. Nous chargeons en outre le GTE de favoriser les discussions, ainsi que la coopération avec les organisations internationales et les institutions financières multilatérales, relativement à la mise en place de moyens de financement de l'énergie verte.

Pour accéder les instructions officielles, veuillez consulter le site Web de la [Coopération économique de la zone Asie-Pacifique](#). [Disponible en anglais seulement]